



Voisin magouilleur en totale infraction

Par **ApalaSensei**, le **08/11/2015** à **21:02**

Bonsoir, nous avons acheté une petite maison de village il y à 3 ans.
Une personne à acheter un bâtiment abandonné à côté de chez nous et projette d'y faire 3 logements à titre locatif.
jusqu'ici, rien d'inquiétant.

Sauf que, ce bâtiment ne possède que 3 chassis au rdc, il est situé à moins de 50m de l'église, ce Mr à eu l'accord des bâtiments de France pour créer 12 ouvertures, + 3 balcons terrasses + des velux etc.

Nous sommes 4 familles de voisins à ne pas vouloir de ce vis à vis droit.

ce Monsieur à créer des ouvertures dans son bâtiment le 20/06/15 tandis que son permis de construire lui a été accordé le 07/09/15.

Tout cela devant les yeux du Maire de la commune.

Son permis n'à jamais été affiché sur la voie publique mais dans la cour commune.

les droits de passage ne sont pas clairs.

il crée des ouvertures avec vitrage clair en face de la terrasse d'un de nos voisin (à moins de 3m en vue directe).

plus j'en apprends sur ce Mr plus je me rends compte que nous avons affaire à un magouilleur.

ceux qui l'aide ne sont pas déclarés, son chantier est bourré de malfaçons, il stationne dans une cour commune ou il est interdit de stationner, dans la notre (ouverte) pendant notre absence.

et plus grave, j'ai découvert ce matin, qu'une borne à été déplacée.

Ce n'est plus le même modèle et elle à été repoussée de 15cm à son avantage.

Le maire fait la sourde oreille, nous ne sommes vraiment pas aidés.

Où puis je me renseigner pour trouver une trace de l'ancien bornage ?
Je pense qu'il l'a déplacé pour grignoter 20cm dans la cour commune.